

Image not found or type unknown



Vente et droit usage habitation

Par **Logique13345**, le **12/06/2019** à **21:31**

Bonjour,

Étant à 50% de droits avec les enfants de ma compagne décédée, étant bénéficiaire d'un droit d'usage et d'habitation, les autres 50% peuvent-ils contraindre à la vente sachant que je règle tous les frais d'entretien et les charges sous prétexte d'éventuelles dégradations dont ils auraient 50% à régler, ou peut-on les décharger de tout frais de gros travaux si il y en avait, ce qui ne sera pas le cas.

Par **Visiteur**, le **12/06/2019** à **21:42**

Bonjour

Vous habitez le bien et en êtes propriétaire en indivision de 50%. Vous ne pouvez donc pas être contraint à la vente.